Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260630-BROUALAN202631D-DE

COMMUNE DE BROUALAN
République Française
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2026

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11**
Ont délibéré : 10
Date de convocation : 23/06/2026

L'an deux mil vingt six, le mardi 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André**, maire.
Etaient présents : **DAVY André, , LELAVANDIER René, PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc, TAS Alice, CHAUSSE Patrick, TRÉCAN Régine, SIMON Valérie, HOUBAERT Marion , LOUAGE Jérémie**
Absents : **VALLET Marylène (pouvoir à M Davy)**
Monsieur DEMANGE Jean-Luc a été élu secrétaire de séance.

Délibération N° 31/2026 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – budget COMMUNE**
(annule et remplace la délibération 16/2026 du 23/04/2026)

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -31 296.65 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 208.70 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution («»ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : 8 721.95 €
Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 65 498.31 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 564 553.53 €
En recettes pour un montant de : 462 142.24 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 124 985.99 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 76 707.01 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Le Maire
André DAVY

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc DEMANGE

Commune de Broualan
Mairie 1 place de la mairie 35120 BROUALAN
02.99.80.03.08 / mairie@broualan.fr